



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 21 mai 2025

PV n° 39 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Gaël André, Jean Verlaine, Sandra Escacq, Raphaël Moll, Hassen El Habach.

Absents excusés : Abdel Lasmak.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 & U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Sandra Escacq – 06.75.48.93.72

U12/U13 : Abdel Lasmak – 06.47.00.95.88 & Hassen El Habach – 07.87.87.38.69

U15 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U17 & U19 : Jean Verlaine – 07.86.28.35.30

Informations générales

Le Comité de Direction a validé les lieux des finales de fin de saison :

- Finale du Challenge Varao U13 le 24/05 à Miramont de Guyenne
- Finales des Coupes Jeunes à 11 le 14/06 à Nérac
- Journée Nationale des Débutants (U6/U7) le 14/06 à Marmande

Rassemblements féminins U7/U9/U11

Le prochain rassemblement féminin aura lieu dans le cadre de la JND le samedi 14 juin.

U6/U7

U8/U9

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée 14 du 17/05 :

- Plateau C organisé par l'AS Passage FC
- Plateau E organisé par Bias
- Plateau H organisé par Gontaud

Merci de télécharger ces feuilles de plateaux sur le module FAL ou de les faire parvenir par mail au District.
Application des sanctions financières de 10€.

Feuilles de licences manquantes :

U9 à 8 – Journée 1 du 17/05 :

- Plateau A : SU Agen et AS Passage FC

Merci de télécharger ces feuilles de licences sur le module FAL ou de les faire parvenir par mail au District.

Application des sanctions financières de 10€.

Journée 14 du 17/05 :

- Plateau A : Agen RC et Laugnac

Merci de télécharger ces feuilles de licences sur le module FAL ou de les faire parvenir par mail au District.

Application des sanctions financières de 10€.

Modification de plateaux :**U9 à 8 – Journée 2 du 24/05 :**

- L'équipe de Marcellus prévu sur le plateau C à Marmande participera au plateau D organisé par Le Mas.

U10/U11**Challenges :**

Les finales des Challenges Départemental et Ransinan se sont déroulés samedi 17 mai à Villeneuve / Lot.

La Commission remercie le club du FCVL pour l'organisation de ces finales et félicite l'ensemble des clubs participants.

Challenge Départemental :

CLASSEMENT FINAL CHALLENGE DEPARTEMENTAL 2024/2025										
P.	Equipes	Points	V	N	D	BP	BC	GA	Bonus	MJ
1	SU AGEN 1	16	4	1	0	12	2	10	3	5
2	EBBE 1	13	3	1	1	12	2	10	3	5
3	PENNE ST-SYLVESTRE 1	11	3	0	2	8	4	4	2	5
4	GONTAUD 1	9	2	1	2	4	8	-4	2	5
5	AS PASSAGE FC 1	8	2	1	2	5	5	0	1	5
6	FC VILLENEUVE 1	7	2	0	3	4	11	-7	1	5
7	MIRAMONT 1	3	1	0	4	2	11	-9	0	5
8	CASTELMORON 1	3	0	2	3	4	8	-4	1	5

Challenge Ransinan :

CLASSEMENT FINAL CHALLENGE RANSINAN 2024/2025										
P.	Equipes	Points	V	N	D	BP	BC	GA	Bonus	MJ
1	EBBE 2	15	4	1	0	9	2	7	2	5
2	SU AGEN 2	11	3	1	1	8	2	6	1	5
3	CASSENEUIL 2	10	2	2	1	6	2	4	2	5
4	AS PASSAGE FC 2	9	2	1	2	6	3	3	2	5
5	BIAS 2	4	0	4	1	1	3	-2	0	5
6	PENNE ST-SYLVESTRE 2	4	0	3	2	2	5	-3	1	5
7	CASTELJALOUX 1	4	0	3	2	4	12	-8	1	5
8	MARMANDE 2	3	0	3	2	0	7	-7	0	5

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Challenge Varao :

La finale du Challenge Varao se déroulera ce samedi 24 mai à Miramont de Guyenne. Toutes les informations nécessaires ont été envoyées par mail en début de semaine aux clubs finalistes.

Forfaits :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :

Match n° 53109775 SU Agen 3 / Castelmoron 2 du 17/05 : forfait de Castelmoron 2 (2^{ème} forfait).

SU Agen 3 : 3 points, 3 buts ; Castelmoron 2 : -1 point, 0 but. Amende pour forfait au club de Castelmoron.

U15

Forfaits :

U15 Interdistricts Volkswagen Faurie :

Match n° 53071389 ND Sanilhac / FCPA 2 du 17/05 : forfait de FCPA 2 (1^{er} forfait).

ND Sanilhac : 3 points, 3 buts ; FCPA 2 : -1 point, 0 but. Amende pour forfait au club du FCPA.

U15 District Volkswagen Faurie :

Match n° 53086524 Sainte-Bazeille-USVP / Tonneins 2 du 17/05 : forfait de Sainte-Bazeille-USVP (3^{ème} forfait). Sainte-Bazeille-USVP : -1 point, 0 but. Tonneins 2 : 3 points, 3 buts.

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Sainte-Bazeille-USVP est déclarée forfait général. Ce forfait général intervenant à 3 journées ou moins de la fin du championnat, les résultats des matchs déjà joués sont conservés et les matchs restants à jouer sont déclarés perdus 3 à 0.

Litige :

Match n° 53071314 Pays de Montaigne et Gurçon 1 / Boulazac ES 1 du 17/05 : réclamation d'après match du club de PAYS MONTAIGNE ET GURSON.

Après étude des pièces au dossier,
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant le courriel transmis à l'instance par le club de PAYS MONTAIGNE ET GURSON le dimanche 18 mai 2025 et formulé en ces termes : « *Je soussigné Chancogne Julien dirigeant responsable de l'équipe U15 de Pays Montaigne et Gurçon, porte une réserve d'après match sur l'ensemble des joueurs de l'équipe U15 de Boulazac inscrits sur la feuille de match pour être susceptibles d'être plus de quatre joueurs mutés dont maximum un muté hors délai.* »,

Sur la recevabilité :

Considérant que, dans la mesure où le courriel de PAYS MONTAIGNE ET GURSON n'a été précédé d'aucune réserve d'avant-match, la procédure initiée par ledit club ne peut être qualifiée que de réclamation au sens de l'article 187, alinéa 1^{er} des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Juge la réclamation régulièrement posée conformément aux dispositions de l'article 187, alinéa 1^{er} des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Sur le fond :

Considérant les dispositions de l'article 160, alinéa 1^{er} des Règlements Généraux de la Fédération Française de

Football selon lesquelles : « c) Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements. »,

Considérant qu'après examen des licences des joueurs du club BOULAZAC ES présents lors de la rencontre en litige, il apparaît que cinq joueurs sont titulaires d'une licence « Mutation » : MM. MEDEIROS Raphaël (licence n° 9602399011), JUHEL Erwan (licence n° 2548390454), SADKAOUI Hedi (licence n° 254807203), BLANCHO Diego (licence n° 2548056780) et MELKONYAN Artyom (licence n° 2548150100), les 2 derniers cités étant également porteurs du cachet « Mutation hors période »,

Considérant ainsi que le club BOULAZAC ES a enfreint le nombre de joueurs mutés maximum autorisé et le nombre de joueurs mutés hors période maximum autorisé et a donc méconnu les dispositions précitées.

Considérant qu'aux termes de l'article 171 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, « En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux règlements fédéraux et relatives à la qualification et/ou la participation des joueurs, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4, le club fautif a match perdu par pénalité si :

- soit des réserves ont été formulées conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et elles ont été régulièrement confirmées ;
- soit une réclamation a été formulée dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1 ;
- soit la Commission compétente s'est saisie de l'infraction, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2.

2. Le club adverse ne bénéficie toutefois des points correspondants au gain du match que dans les cas suivants :
- s'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et qu'il les avait régulièrement confirmées (...) ; »,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité (0-3, -1 point) à l'équipe de BOULAZAC ES sans en attribuer le bénéfice à celle de PAYS MONTAIGNE ET GURSON.

Les droits de réclamation seront portés au débit du compte du club de BOULAZAC ES.

Coupes U15 :

Les finales des Coupes U15 Edenauto Agen auront lieu le samedi 14 juin à Nérac.

La Commission a procédé au tirage au sort pour déterminer le club nommé comme club recevant. Ce dernier aura la charge de fournir la tablette pour la FMI.

Coupe U15 District Edenauto Agen :

GJ Confluent Albret 1 / GJ JSVL 2

Coupe U15 Espoir Edenauto Agen :

FC Nérac 1 / US Virazeil Puymiclan 1

U17

Coupe U17 :

La finale de la Coupe U17 Cass' Croût aura lieu le samedi 14 juin à Nérac.

La Commission a procédé au tirage au sort pour déterminer le club nommé comme club recevant. Ce dernier aura la charge de fournir la tablette pour la FMI.

Coupe U17 District Cass' Croût :

US Virazeil Puymiclan 1 / GJ Mas Caumont 1

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
EBBE	jeudi 29 mai 2025	U6/U7 U8/U9	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
EBBE	samedi 31 mai 2025	U10/U11 U12/U13	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
US SAINTE-BAZEILLE	dimanche 1 ^{er} juin 2025	U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13 U14/U15 à 7	PREVOT Laure : 06 85 90 05 06 @ : 515159@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	samedi 7 juin 2025	U8/U9 U10/U11	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	dimanche 8 juin 2025	U6/U7 U12/U13	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	lundi 9 juin 2025	U15	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : 540445@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	lundi 9 juin 2025	U17	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
AS LAUGNAC	samedi 14 juin 2025	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	samedi 14 juin 2025	U12/U13	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	dimanche 15 juin 2025	U15 à 11	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	samedi 21 juin 2025	U18 à 11	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
SU AGEN	samedi 21 juin 2025	U14/U15	FRANCES Nicolas : 07 50 90 68 01 @ : 505841@lfna.fr
AF CASSENEUIL	samedi 21 juin 2025	U6/U7	COESTIER Alain : 06 82 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr

AF CASSENEUIL	dimanche 22 juin 2025	U8/U9	COESTIER Alain : 06 82 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
TONNEINS FC	samedi 28 juin 2025	U8/U9 U10/U11	DAUNIS François : 06 72 91 59 16 @ : 518161@lfna.fr

Prochaine réunion le mercredi 28/05/2025.

**Le Président
A. TOURRETTES**